

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 15 AVRIL 2013

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 15 avril 2013 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents : MM. MAURY – CANTIE – ESTEVES – SABATA – AZEMA - BOURSERY – SANCHEZ.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### **- BUDGET PRIMITIF 2013 – CAMPING.**

Le budget primitif « camping » s'élève à 52 900 € en fonctionnement et 91 400 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement ne concernent que des petits travaux et le remboursement des intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement proviennent des produits de la Taxe de Séjour (3 000 €), de la redevance 2013 (19 000 €), du remboursement d'une partie de la fiscalité (2 000 €) et d'une subvention du budget général de 25 000 €.

Les dépenses d'investissement portent sur le remboursement du capital des emprunts, le déficit d'investissement reporté (29 900 €), des travaux portant sur le mobilier des H.L.L., l'aménagement de l'espace jeux (30 900 €), ainsi que l'étude confiée à SP 2000 pour la modification des gestions du camping (11 000 €).

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

#### **- BUDGET 2013 « LOTISSEMENT LES GARRIGUES ».**

Le budget primitif du lotissement « les Garrigues » s'élève à la somme de 730 974,42 € en section de fonctionnement et de 371 449,73 € inscrit en section d'investissement par virement de la section de fonctionnement au titre de la gestion des stocks sans incidence sur les dépenses réelles.

Les recettes proviennent des produits de la vente des terrains.

Les dépenses portent sur les acquisitions, les frais d'ingénierie et de notaire et les travaux de viabilisation des parcelles.

A l'unanimité, le conseil municipal vote ce budget.

#### **- BUDGET PRIMITIF 2013 – CCAS.**

Il est prévu une subvention du budget général de 5 000 €.

Le budget du C.C.A.S. s'élève donc à 13 400 € équilibré en dépenses et en recettes.

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### **- BUDGET PRIMITIF 2013- M14.**

Mr le Maire indique à ses collègues que pour l'équilibre du budget en investissement, il y a lieu de contracter une enveloppe globale d'emprunt de 200 000 € qui sera affectée à la plate forme technique, à l'aménagement de la mairie et à la modernisation du chemin du Crouzet. Le Conseil donne son accord pour la réalisation de ces prêts et autorise le maire à négocier avec les organismes bancaires.

- Subventions aux associations : le maire donne lecture de l'ensemble des subventions qui seront attribuées aux associations pour 2013, pour un montant global de 8 000 €.

A cet effet, une réserve est prévue pour le club de foot qui doit se charger de l'animation du 13 juillet. A noter également une subvention au nouveau Comité des Fêtes et d'Animation d'un montant de 2 500 € et qui animera les festivités du 15 août.

Accord unanime du conseil municipal sur ces propositions.

Il donne ensuite lecture, article par article, des prévisions budgétaires et des propositions financières de la commission des finances élargie.

Le budget se récapitule comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 18,59 % par rapport au B.P. 2012 avec les variations suivantes : charges à caractère général (- 5,12 %) les charges de gestion courante (- 55,33 %) dans lesquelles figurent les subventions du budget principal aux bénéficiaires du budget annexe de camping + 66,66 % (25 000 €) et le budget annexe du C.C.A.S. + 11,11 % (5 000 €). Elles tiennent également compte de la somme de 186 000 € dont 53 550 € de l'ancien budget M49, somme qui est transférée sur la section d'investissement.

Les charges de personnel et frais assimilés (+ 1,3 %) et les intérêts d'emprunts (1,20 %).

Le chapitre « Dépenses Imprévues » a été abondé, compte tenu qu'il ne sera fait qu'un seul budget en 2013 d'une somme de 42 250 €.

A noter pour la première fois, compte tenu de l'adhésion de la commune à Carcassonne Agglo et de la dissolution du budget M 49 des Services Eau et Assainissement, l'inscription en dépense de 53 350 € représentant l'excédent de ce budget qui devra être reversé à Carcassonne Agglo.

Certaines décisions ont fait l'objet de vote particulier comme :

- Les diverses dotations pour la vie scolaire, pour un montant de 5 850 €,
- Renouvellement du financement pour l'embauche de jeunes étudiants pour la période estivale,
- Attribution des aides aux associations locales pour un montant global de 8 000 € ;

Il est à noter qu'un prélèvement important de 176 150 € (+ 74,28 %) sera effectué en section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

Accord unanime du conseil municipal pour toutes ces décisions.

- Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par la vente des repas scolaires et la garderie (22 000 €), le portage des repas à domicile (12 000 €), la taxe sur les pylônes électriques (20 000€), la taxe aux droits de mutation foncière (15 000€), les dotations et les compensations fiscales de l'Etat (243 050 €), les revenus des immeubles (50 000€), les contributions directes (425 000€), les compensations fiscales de l'Etat (54 800€), la vente d'électricité à EDF pour 10 000 € et des excédents 2012 de 186 000 € dont 53 350 € de l'ancien budget de l'Eau.

Les principales variations parmi les chapitres, sont les suivantes :

- Produit des services, domaines et ventes... + 2,97 %
- Impôts et taxes..... + 3,23 %
- Dotations subventions participation..... + 0,74 %
- Autres produits et gestion courantes..... + 30,43 %

Accord unanime du conseil municipal.

- Dépenses d'investissement :

On relève les opérations suivantes :

Gros travaux voirie.....	65 000 €
Gros travaux bâtiments.....	65 000 €
Aménagement traverse.....	30 000 €
Conformité éclairage public.....	58 200 €
Terrain de foot.....	20 000 €
Gros travaux école primaire.....	5 000 €
Acquisition divers terrains.....	5 000 €
Achat véhicules.....	5 000 €
Restauration église.....	20 000 €
Cadre de vie 2013.....	15 000 €
Centre de Loisirs.....	100 000 €
Passerelle piétons « Complexe sportif » .....	20 000 €

Extension réseau électrique « Parazols ».....	6 600 €
Réalisation plate forme technique.....	100 000 €
Aménagement cimetière communal.....	11 000 €
Renforcement défense incendie.....	14 700 €

- **Recettes d'investissement :**

La partie recettes se compose principalement du remboursement de la TVA 2012 (37 000 €), de la TLE (15 000 €), du Département (5 800 €) et du virement de la section de fonctionnement (176 150 €). Il est à noter cette année, qu'il sera fait recours à l'emprunt pour un montant de 200 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2013 ainsi présenté, selon les grandes lignes suivantes :

Section de fonctionnement : 1 062 500 €

Section d'investissement : 723 600 €

- **VOTE TAUX IMPOTS 2013.**

Mr le maire rappelle les différentes simulations proposées lors de la réunion de la commission des finances, simulations consécutives aux conséquences sur la fiscalité de l'intégration de la commune à Carcassonne Agglo.

Il rappelle que les modifications essentielles portent sur le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation de la commune à Carcassonne Agglo ; transfert qui a pour conséquence une perte financière de 60 389,19 € pour la commune.

Afin de retrouver les équilibres financiers et exceptionnellement et compte tenu de cette évolution intercommunale, le vote des taux peut évoluer et être établi sans lien entre eux.

Le conseil municipal a donné son accord pour un produit fiscal de 425 000 € en prenant en compte le taux communal auquel est ajouté le taux de Carcassonne Agglo 2013 hors T.E.O.M. avec une actualisation différenciée.

Les taux ainsi proposés sont pour la taxe d'habitation de 22,23 %, pour le foncier bâti de 36,23 % et pour le foncier non bâti de 138,16 %.

Accord unanime du conseil municipal.

- **EMPRUNTS 2013.**

Afin de pourvoir au financement de certaines opérations d'investissement, le maire préconise de recourir à l'emprunt et principalement pour la réalisation de la station essence, les travaux d'aménagement de la mairie et les travaux de voiries au chemin du Crouzet.

A cet effet, il fait part des propositions de la Caisse d'Epargne de Carcassonne :

- Prêt de 100 000 € sur 18 ans au taux de 4,18 % pour la plate forme technique,
- Prêt de 50 000 € sur 18 ans au taux de 4,18 % pour le bâtiment de la mairie,
- Prêt de 50 000 € sur 15 ans au taux de 3,97 % pour la voirie.

Le conseil accepte à l'unanimité ces 3 propositions et autorise le maire à signer les contrats y afférents.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

○ **Bornage parcelle STEP.**

Dans le cadre de la régularisation de l'échange des terrains avec Mr Jean-Claude FOURES, concernant la station d'épuration, le maire précise qu'il y a lieu de faire intervenir le géomètre.

Le montant de cette mission est de 200 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

○ **Devis SOCOTEC.**

Mr le maire rappelle à ses collègues que le conseil municipal a donné son accord pour la participation financière de la commune à la mission de contrôle pour l'installation des tentes pour la manifestation « Cap Nore ». Ces structures seront mises à disposition gracieusement par Carcassonne Agglo et le devis de SOCOTEC pour ce contrôle s'élève à 400 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

- Modification du tableau des effectifs.

Suite à la nomination de Mme Maryvonne MAURY au grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, Mr le maire propose à ses collègues la modification du tableau des effectifs pour prendre en compte cette promotion.

Accord unanime du conseil municipal.

- Compte rendu activité O.N.F. 2012

Mr le maire rend compte à ses collègues de l'activité de l'O.N.F. sur la forêt communale de 2012, pour laquelle aucun travaux n'a été réalisé pour l'année dernière.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

⇒ Mr GREFFIER fait part à ses collègues de l'état d'avancement des travaux d'exhumations au cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 h 30.

Le Maire,

Alain MARTY